

DU DE GYNÉCOLOGIE PRÉVENTIVE ET CONTRACEPTIVE

FORMATION CONTINUE



Compétences développées

A l'issue de la formation le candidat aura acquis les capacités cognitives, gestuelles et psycho-éducatives nécessaires pour :

- Assurer une consultation de contraception et accompagner une femme dans les périodes pré, per et post-I.V.G. ;
- Assurer une consultation de suivi gynécologique afin de prévenir et de dépister les principales pathologies gynécologiques ;
- Assurer une consultation de suivi gynécologique afin de prévenir et de dépister les infections sexuellement transmissibles, les troubles de la sexualité et les violences faites aux femmes

Conditions d'admission

Public concerné et titres requis :

- Titulaires d'un diplôme français de sage-femme ou étrangers titulaires d'un diplôme équivalent ;
- Titulaires d'un diplôme français de docteur en médecine générale ou étrangers titulaires d'un diplôme équivalent ;
- Internes en médecine générale ;

Public visé :

- Sages-femmes ;
- Médecins généralistes ;
- Internes en médecine générale ;

Inscription

1) Candidature :

Envoyer au préalable CV et lettre de motivation avant le 31 mai à Adeline Duclos pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription :

adeline.duclos@uvsq.fr

Le retour sur votre candidature est donné mi-juillet.

2) Inscription Administrative :

a) Une fois autorisé.e à vous inscrire, télécharger et retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives avant le 30 Octobre à:

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines
UFR Simone Veil - Santé
Département DPC et Formation Médicale Continue
2, Avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-le-Bretonneux

b) Un accusé réception est envoyé par le Dpt DPC - Formation Médicale Continue (vérifier les indésirables en cas de non réception)

c) Paiement de l'action de formation

Dans le cadre d'un financement individuel :

- Procéder au paiement par virement du coût de la formation **sous 8 jours à compter de la date d'envoi du mail AR reçu**. Les coordonnées bancaires figurent dans le mail.

- Signer le contrat de formation joint au mail AR

- Adresser **impérativement par mail** une copie du virement effectué et contrat signé à l'adresse fc-medicine@uvsq.fr.

- Dès réception de la copie de virement et contrat de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

Dans le cadre d'un financement organisme :

- Faire signer la convention de formation joint au mail AR. Une facture conforme aux modalités indiquées dans le dossier d'inscription (pages 3 et 4) sera émise par l'Agence comptable.

- Dès réception de la convention de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non

réception).

d) Procéder à l'inscription en ligne **sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants**
Le paiement en ligne des droits d'inscription est attendu

TARIFS :

Droits d'inscription universitaire : 170€ pour 2019-2020

+ Coût de formation :

Financée par un organisme : 1000€

Non financée : 750€

Tarif particulier (justificatif obligatoire) : interne en médecine générale 375€

Contenu de la formation

Effectif : maximum 40 (minimum 20)

Volume horaire : 100 heures

Enseignement théorique : 80 heures

Enseignement dirigé : 12 heures

Enseignement pratique : 8 heures

Stage : 10 vacances en consultation gynécologique et planning familial (40 heures) à répartir le long de l'année universitaire.

Contrôle de connaissances

1 seule période d'examen .

Matin : Epreuve écrite de deux heures + rendu du livret de stage

Après-midi : Soutenances orales de cas cliniques en gynécologie préventive et contraceptive

Modalités d'obtention du diplôme :

- Contrôle de connaissances : Epreuve écrite de deux heures avec Q.C.M. et cas cliniques

- Présentation orale d'un cas clinique en gynécologie préventive et contraceptive analysé au regard de données scientifiques validées (revue de la littérature)

- Validation du livret de stage (relevé d'actes et réalisation des 10 vacances)

Année post-bac de sortie

[Autre]

Perspectives professionnelles

Place du diplôme dans le milieu professionnel concerné :

Depuis la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009, les sages-femmes ont acquis de nouvelles compétences concernant le suivi gynécologique de prévention et les consultations de contraception. A ce titre, elles peuvent réaliser notamment l'examen clinique gynécologique, le frottis cervico-vaginal, la prescription des examens complémentaires nécessaires à ce suivi, la prescription de la contraception, et ce, pendant toute la vie génitale des patientes.

L'élargissement des compétences de la sage-femme au suivi gynécologique de prévention et la prescription de la contraception pendant toute la vie génitale des femmes répond à deux impératifs : une logique de santé publique et une réponse à un accès aux soins de plus en plus difficile pour les femmes devant une démographie de médecins en baisse.

En ce qui concerne la politique de santé publique, cette extension des compétences permet ainsi de développer la prévention et le dépistage des I.S.T. et des cancers de la femme (sein, col utérin...) et d'élargir l'accès à la contraception devant un nombre important d'I.V.G. en France.

Mais cette loi permet également un meilleur accès aux soins pour les femmes face à une diminution du nombre des gynécologues médicaux.

Une enquête réalisée en 2010 par le conseil national de l'ordre des sages-femmes, auxquelles 1731 sages-femmes de France ont participé, avait pour objectif de recenser leurs besoins et attentes pour exercer ces nouvelles compétences.

Cette enquête révèle que 80,6 % des sondées demandent une formation sur les moyens de contraception et 77,1 % sur le suivi gynécologique de prévention. Parmi ces demandes de formation continue, 60 % des sages-femmes demandent une formation clinique en gynécologie (conduite de consultation, examen gynécologique, examen des seins), 44,62 % demandent une formation en sexologie, 38,4 % en conseil conjugal, 26,8 % en psychologie et 23,9 % en pédagogie. La demande de formation des sages-femmes est homogène pour les deux domaines de compétences, contraception et suivi gynécologique de prévention. Elle couvre toutes les exigences médicales requises pour cet exercice, tandis que la formation relative aux composantes psycho-sociales et pédagogiques est moins demandée.

Parmi les prestataires de formation possible, les sondées privilégient les écoles de sages-femmes et l'université (81,9 %).

En conclusion de cette enquête, le conseil de l'ordre des sages-femmes encourage fortement les écoles de sages-femmes et les universités à créer des formations continues dans le domaine de la contraception et du suivi gynécologique de prévention.

Les médecins généralistes doivent également répondre à une demande croissante de consultation pour le suivi gynécologique ou une demande de contraception et se former à cet exercice pour ceux qui ne le pratiquaient pas jusque là. Ainsi, cette formation répond à une demande de nombreux médecins généralistes, en exercice ou en cours de formation, pour pouvoir répondre aux demandes croissantes des patientes, pour remettre à jour et approfondir les connaissances médicales en Gynécologie.

Adresses et coordonnées

Professeur Arnaud Fauconnier
Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy
Saint-Germain-en-Laye

10 rue du champ Gaillard
BP 3082 78303 Poissy CEDEX
Tél.: 01 39 27 47 57 et 01 70 42 92 49

Contacts formation continue

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les examens ...

contacter

adeline.duclos@uvsq.fr

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - Santé
Département DPC et Formation Médicale Continue
2, Avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-le-Bretonneux
fc-medicine@uvsq.fr
01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

Nos missions :

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme